



# La TVA à Aix-Marseille Université

## Sommaire

- 1. La TVA avec un Fournisseur en France**
- 2. La TVA avec un Fournisseur de l'Union Européenne**
- 3. La TVA avec un Fournisseur hors Union Européenne**
- 4. Focus sur les recettes**

## Rappel des notions de TVA

La TVA, taxe sur la valeur ajoutée, **est un impôt indirect sur la consommation.**

Elle représente la différence entre un prix hors taxe (HT) et un prix toutes taxes comprises (TTC). La TVA est supportée uniquement par le consommateur final.

Aussi, les entreprises assujetties jouent le rôle de percepteur et doivent déclarer à l'administration fiscale la TVA collectée (sur les ventes) et la TVA déductible (sur les achats) et payer à l'état le différentiel.

L'université est un assujetti partiel, cela veut dire qu'elle effectue des opérations placées dans le champ d'application de la TVA (la recherche), d'autres qui sont exclues (l'enseignement) et enfin des opérations qui concourent à la fois pour les deux (administration).

## La TVA avec un Fournisseur Français



### ➤ LA TVA, RAPPEL PRINCIPE EN FRANCE

- **Pour un achat en recherche en France**

La TVA est payée par AMU lorsqu'elle procède à des achats auprès de ses fournisseurs, mais impute en budgétaire que le HT. On parle ici de TVA déductible.

- **Pour un achat en formation en France**

La TVA est payée par AMU lorsqu'elle procède à des achats auprès de ses fournisseurs, mais impute en budgétaire la totalité du prix. Il n'y a pas de déclaration de TVA à faire pour cette opération.

- **Pour un achat en administratif en France**

La TVA est payée par AMU lorsqu'elle procède à des achats auprès de ses fournisseurs, mais impute en budgétaire le montant avec le coefficient de TVA mixte. Il y a une déclaration de TVA à faire pour cette opération.

## La TVA avec un Fournisseur de l'Union Européenne



Université

Entreprise  
membre de  
l'UE



### ➤ RAPPEL ACHAT DANS L'UE: ON PARLE D'AQUISITIONS INTRACOMMUNAUTAIRES (AIC)

La TVA française est exigible lorsque le lieu de livraison du bien se situe sur le territoire français. Le fournisseur est exonéré à condition que le destinataire s'acquitte de la TVA à l'arrivée du bien. Pour cela AMU doit indiquer son numéro de TVA intracommunautaire. Dans la négative, c'est le vendeur qui doit s'acquitter lui-même la TVA et va la facturer à AMU.

**Voici la liste des pays membres de l'Union Européenne, tous soumis à la TVA intracommunautaire :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Lors d'une acquisition intracommunautaire, il faut que l'Université fournisse son numéro d'identification à la TVA (**FR84130015332**) présent sur le bon de commande. Ainsi, il y aura une autoliquidation de la TVA. Le fournisseur Européen va adresser une facture **HT**. Le mécanisme est le suivant: L'Université (client) va déclarer:

- A la place du fournisseur : TVA intracommunautaire = « TVA collectée en UE »
- En tant que client: TVA déductible

Dans SIFAC, suivant le secteur taxé ou exonéré, on utilise un code en J.

**Attention:** *Dans le cas où l'AMU n'aurait pas communiqué son numéro de TVA intracommunautaire, le fournisseur européen n'a alors pas connaissance que l'AMU est assujettie à la TVA en France et, dans ce contexte, va facturer de la TVA au taux de son pays (HT + TVA = TTC). Elle ne sera donc pas déductible.*

# La TVA avec un Fournisseur de l'Union Européenne

Un fournisseur avec un numéro de TVA « EU »

## Avec un numéro de TVA «EU» ?

**Un numéro de TVA étranger.** Si vous recevez une facture d'un fournisseur étranger établi dans l'UE, vous y retrouverez en principe son numéro de TVA, qui débutera par le code applicable à son pays : NL pour un numéro de TVA néerlandais ou FR pour un numéro de TVA français.

**Un numéro de TVA «EU» ?** Oui, ce type-là est attribué à des entreprises qui ne sont pas établies dans l'UE, mais y fournissent certaines prestations imposables à la TVA (services électroniques p.ex.) à des particuliers. En principe, elles doivent demander un numéro de TVA dans chaque État membre impliqué, mais dans le cadre du système MOSS, elles peuvent l'éviter en demandant simplement un numéro de TVA «EU».

**Et une facture hors TVA alors ?** Oui, le service électronique qu'une telle entreprise hors UE vous facture relève en effet de la règle principale B2B. Vous devez dès lors vous compter vous-même la TVA et la verser à l'État. Si la facture était assortie d'une TVA belge, faites-la créditer et demandez une nouvelle facture.

■ *Une facture portant un numéro de TVA «EU», pour un service électronique p.ex., doit être hors TVA. La TVA due, vous devez vous la compter vous-même.*

## La TVA avec un Fournisseur hors Union Européenne

### ➤ ACHAT (IMPORTATION) HORS DE L'UNION EUROPEENE (MONDE)



Université

Entreprise hors  
UE



Les échanges de biens **entre un pays tiers vers la France** s'appelle une **importation**.

Les importations sont **imposées à la TVA** (*art. 291-1 du CGI*).

La TVA est **calculée sur la valeur définie par la législation douanière** (prix des marchandises + droits de douane + frais accessoires).

**À compter du 1er janvier 2022, la gestion et le recouvrement de la TVA applicable aux importations sont transférés de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour tout redevable identifié à la TVA en France.**

**La TVA est due par l'acquéreur** (personne désignée comme destinataire réel des biens sur la déclaration d'importation). **On parle alors d'autoliquidation.**

## La TVA avec un Fournisseur hors Union Européenne

La déclaration et le paiement de la TVA à l'importation est effectuée directement à l'appui de la déclaration de TVA en lieu et place de la déclaration en douane. Elle permet aux redevables concernés de collecter et déduire simultanément la TVA à l'importation sur sa déclaration de TVA.

Principes de fonctionnement : Selon le principe de l'autoliquidation, **le vendeur émet une facture hors taxes**. Il revient au client d'une part de lui payer cette facture, et d'autre part de régler la TVA au fisc.

L'Université (client) va déclarer:

- A la place du fournisseur : TVA à l'importation (ligne A4 et I1 à I6 de la déclaration CA3) **prérempli et à vérifier**
- Client / acheteur : TVA déductible

**La déclaration de TVA en ligne sera préremplie du montant de la TVA à l'importation à collecter. Il faut donc que les informations sorties de SIFAC correspondent aux informations alimentées par notre déclaration en douane.**



# AUTOLIQUIDATION DE LA TVA

## Ce qui change dans SIFAC:

**Il n'est donc plus possible de mettre X0 sur une importation.**

Vous devez choisir en un code en fonction du secteur de TVA (taxé ou exonéré):

Secteur TVA	Code TVA	Signification
Z001	F0	TVA non déd autoliq. Immos Hors UE 10% 3B CA3
Z001	FF	TVA non déd autoliq. B&S Hors UE 5,5% 3B CA3
Z001	FG	TVA non déd autoliq. Immos Hors UE 5,5% 3B CA3
Z001	FH	TVA non déd autoliq. B&S Hors UE 2,1%Ligne 3B CA3
Z001	FI	TVA non déd autoliq. Immos Hors UE 2,1% 3B CA3
Z001	FT	TVA non déd autoliq. B&S Hors UE 20% 3B CA3
Z001	FU	TVA non déd autoliq. Immos Hors UE 20% 3B CA3
Z001	FZ	TVA non déd autoliq. B&S Hors UE 10% 3B CA3
Z001	OV	TVA non déd autoliq. PS Hors UE 20% 02 CA3
Z001	OY	TVA non déd autoliq. PS Hors UE 10% 02 CA4
Z001	OE	TVA non déd autoliq. PS Hors UE 2,1% 02 CA4
Z001	MT	TVA non déd autoliq. PS Hors UE 5,5% 02 CA5
Z002	F3	TVA déd autoliq. B&S Hors UE 5,5 % Ligne 3B CA3
Z002	F4	TVA déd autoliq. Immo Hors UE 5,5 % Ligne 3B CA3
Z002	F5	TVA déd autoliq. B&S Hors UE 2,1 % Ligne 3B CA3
Z002	F6	TVA déd autoliq. Immo Hors UE 2,1 % Ligne 3B CA3
Z002	FP	TVA déd autoliq. B&S Hors UE 20 % Ligne 3B CA3
Z002	FQ	TVA déd autoliq. Immo Hors UE 20 % Ligne 3B CA3
Z002	FV	TVA déd autoliq. B&S Hors UE 10 % Ligne 3B CA3
Z002	FW	TVA déd autoliq. Immo Hors UE 10 % Ligne 3B CA3
Z002	MP	TVA déd autoliq (PS hors UE-règle gén) 5,5% 02 CA3
Z002	OA	TVA déd autoliq(PS hors UE-règle gén) 2,1% 02 CA3
Z002	OT	TVA déd autoliq(PS hors UE-règle gén) 20% 02 CA3
Z002	OW	TVA déd autoliq(PS hors UE-règle gén) 10% 02CA3
Z003	F9	TVA déd coeff. autoliq. B&S Hors UE 5,5% 3B CA3
Z003	FA	TVA déd coeff. autoliq. Immo Hors UE 5,5% 3B CA3
Z003	FB	TVA déd coeff. autoliq. B&S Hors UE 2,1% 3B CA3
Z003	FC	TVA déd coeff. autoliq. Immo Hors UE 2,1% 3B CA3
Z003	FR	TVA déd coeff. autoliq. B&S Hors UE 20% 3B CA3
Z003	FS	TVA déd coeff. autoliq. Immo Hors UE 20% 3B CA3
Z003	FX	TVA déd coeff. autoliq. B&S Hors UE 10% 3B CA3
Z003	FY	TVA déd coeff. autoliq. Immo Hors UE 10% 3B CA3
Z003	OU	TVA déd coeff. autoliq. PS Hors UE 20% CA3
Z003	OX	TVA déd coeff. autoliq. PS Hors UE 10% CA4
Z003	OC	TVA déd coeff. autoliq. PS Hors UE 2,1% CA4
Z003	MR	TVA déd coeff. autoliq. PS Hors UE 5,5% CA5

## Focus sur les recettes

### ➤ EXPORTATION / VENTE / RECETTE

